

**FFSA**  
GOUPE DE  
FRANCE VHC **RALLYE**

LIGUE CORSE  
DU SPORT  
AUTOMOBILE

4<sup>ÈME</sup>

# HISTORIC RALLY

2-3-4 - MAI - 2025

45

## MATHIEU MARTINETTI

VHC - VHRS - VMRS

**RALLYE**  
**CUP**  
VHRS



**AJACCIO**  
CITA D'AJACCIU



# REGLEMENTS

Pour tous renseignements : 06.14.36.73.31

[www.asa.corsica](http://www.asa.corsica)



**VITO CORSE**



[HISTORICALLYMATHIEUMARTINETTI](https://www.facebook.com/HISTORICALLYMATHIEUMARTINETTI)



Chambre de Commerce  
et d'Industrie  
de Corse

# RALLYE VHC

**Ce règlement particulier complète :**

**La réglementation générale, le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement de la coupe de France 2025 des rallyes VHC**

## SOMMAIRE

### PROGRAMME - HORAIRES

*PROGRAMME*

*PROGRAMME DES RÉUNIONS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS*

### ARTICLE 1. ORGANISATION

*COMITÉ D'ORGANISATION*

- 1.1P. OFFICIELS*
- 1.2P. ÉLIGIBILITÉ*
- 1.3P. VÉRIFICATIONS*

### ARTICLE 2. ASSURANCES

### ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

- 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS*
  - 3.1.5P.* Modalités et date limite d'engagement.
  - 3.1.10P.* Nombre d'engagés maximum.
  - 3.1.11P.* Droits d'engagements.
  - 3.1.12P.* Acceptation de la demande d'engagement.
- 3.2P. ÉQUIPAGES*
- 3.3P. ORDRE DE DÉPART*

### ARTICLE 4. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

- 4.1P. VOITURES ADMISES*
- 4.2P. PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES*
- 4.3P. ASSISTANCE*
- 4.6P. IDENTIFICATION DES VOITURES*

### ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

- 5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES*

### ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

- 6.1P. DESCRIPTION*
- 6.2P. RECONNAISSANCES*
  - 6.2.1P.* Nombre de passage en reconnaissance.
  - 6.2.5P.* Durée.
- 6.3P. CARNET DE CONTRÔLE*
- 6.4P. CIRCULATION*

### ARTICLE 7. DÉROULEMENT DU RALLYE

- 7.1P. DÉPART*
- 7.2P. DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES*
  - 7.2.11P.* Signes distinctifs.
- 7.3P. CONTRÔLE DE PASSAGE - CONTRÔLE HORAIRE – MISE HORS COURSE*
- 7.4P. CONTRÔLE DE GROUPEMENT*
- 7.5P. ÉPREUVES SPÉCIALES (ES)*
- 7.6P. PARC FERMÉ*

### ARTICLE 8. RÉCLAMATIONS - APPELS

### ARTICLE 9. CLASSEMENTS

### ARTICLE 10. PRIX

- 10.1P. REMISE DES PRIX*

# PROGRAMME - HORAIRES

## PROGRAMME

Parution du Règlement		Dès l'obtention du VISA FFSA
Ouverture des engagements		Dès l'obtention du VISA FFSA
Distribution du carnet d'itinéraire		Vendredi 25 avril 2025
Clôture des Engagements		Lundi 21 avril 2025 à Minuit
Liste des Engagés et attribution des N°		Jeudi 24 avril 2025
Permanence du Rallye	ASA CORSICA PC Course – MAIRIE ANNEXE DE SARROLA  Au 06 89 34 24 81	Jusqu'au jeudi 1er mai 2025  du Vendredi 2 mai 2025 au dimanche 4 mai 2025
Vérifications Administratives	Station VITO Rocade de Mezzavia	Vendredi 2 mai 2025 De 14h00 à 19h30
Vérifications Techniques	Station VITO Rocade de Mezzavia	Vendredi 2 mai 2025 De 14h15 à 19h45
Publication de la liste des autorisés à prendre le départ de la 1 <sup>ère</sup> étape	<a href="#">SUR SPORTITY</a>	Vendredi 2 mai 2025 A 22h 00
Départ de la 1 <sup>ère</sup> Étape	PLACE MIOT- AJACCIO	Samedi 3 mai 2025 A 07h00
Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> Étape	PLACE MIOT- AJACCIO	Samedi 3 mai 2025 A 16h16
Affichage des résultats provisoires de la 1 <sup>ère</sup> Étape et des heures et ordres de départ de la 2 <sup>ème</sup> Étape	<a href="#">SUR SPORTITY</a>	A 23h00
Départ de la 2 <sup>ème</sup> Étape	Place MIOT- AJACCIO	Dimanche 4 mai 2025 A 08h30
Arrivée de la 2 <sup>ème</sup> Étape	Place MIOT- AJACCIO	Dimanche 4 mai 2025 A 14h04
Vérifications techniques finales	Station VITO Rocade de Mezzavia	Dimanche 4 mai 2025
Publication des résultats provisoires du Rallye	<a href="#">SUR SPORTITY</a>	Dimanche 4 mai 2025 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en Parc Fermé
Remise des prix	PODIUM	Dimanche 4 mai 2025

## **PROGRAMME DES RÉUNIONS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS**

1 <sup>ère</sup> réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course – Station VITO Rocade de Mezzavia	Vendredi 2 mai 2025 à 19h00
2 <sup>ème</sup> réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course – Station VITO Rocade de Mezzavia	Samedi 3 mai 2025 à 18h00
3 <sup>ème</sup> réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course – Station VITO Rocade de Mezzavia	Dimanche 4 mai 2025 à 14h00
Secrétariat du Rallye	ASA CORSICA Parc d'Activité de la Gravona Lieu-dit Sinale 20167 TAVACO Tél. : 04.95.21.28.39 Fax : 04.26.07.42.46 Mail : asacorsica@orange.fr	Jusqu'au Jeudi 1er mai 2025
	PC Course – Tél. 06.89.34.24.81 Mail : asacorsica@orange.fr	du Vendredi 2 mai 2025 au Dimanche 4 mai 2025
Permanence du Rallye - P.C. Course	PC Course – Station VITO Rocade de Mezzavia	
Tableau Officiel d’Affichage	<a href="#">SUR SPORTITY</a>	
P.C. Presse	PC Course – Station VITO Rocade de Mezzavia	

## **ARTICLE 1P. ORGANISATION**

L'Association Sportive Automobile CORSICA en qualité d'organisateur administratif et L'Association Rallye Historic Mathieu Martinetti en qualité d'organisateur technique organisent, les 2,3 et 4 mai 2025 le : une épreuve automobile nationale de Véhicules Historiques de Compétition, dénommée :

### **4<sup>ème</sup> HISTORIC RALLY MATHIEU MARTINETTI VHC**

Cette épreuve compte pour la coupe de France des rallyes VHC 2025 coefficient 2.

Le présent règlement a été enregistré auprès de la Fédération Française du Sport Automobile, sous le permis d'organisation FFSA N° 274 date du 01/04/2025 et a été visé par la Ligue Corse du Sport Automobile sous le visa 01/RH/2025 en date du 24/03/2025

## **COMITÉ D'ORGANISATION**

Président P. BOÏ  
M.MARTINETTI

Secrétaires C.ALFONSI  
S. CASASOPRANA  
N. CRUCY

Trésorier M.MARTINETTI  
A. SODINI

Membres J.C. FEDERICCI V. ROUSTAND D.PAPINI  
F.GUICHARD T. SICART H. PINET  
D. BERETTI M.L. CHAMPEYMONT C.SOGGIA  
J. MAMELLI T. AVOLIO J. BOÏ

Adresse du Secrétariat Permanent ASA CORSICA  
Parc d'Activité de la Gravona Tél. : 04.95.21.28.39  
Lieu-dit Sinale Mail : asacorsica@orange.fr  
20167 TAVACO

L'ASA organisateur technique s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

### **1.1. OFFICIELS**

Directeur de Course	G. GHIGO	1967
Adjoints à la Direction de Course	S. CASASOPRANA	213012
	S. CACCAVELLI	6471
Direction de Course Stagiaire (Nouveau départ)	A.SODINI	226980
	J. BOÏ	27373
Président du Collège des Commissaires Sportifs	C. LECA	8021
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	J. RASORI	2320
	V. FATTACCIO	8025
Délégué à l'Organisateur technique	P. BOÏ	12623
Directeur de course délégué véhicule Tricolore	P. BOÏ	12623
Directeur d'Epreuves Spéciales	E. MARTINI	9826
	P.MARIANI	7252
Commissaire Technique responsable	H. PINET	11855
Commissaire Technique nouveau départ	L.BORDERON	183288
Commissaires Techniques	V.ROUSTAND	119028
	JP FORESTELLO	11620
	S. MASCLAUX	22936
	M. GALEAZZI	249597
Chargés des relations avec les concurrents	A. FOTIA	199244
	I.FORESTELLO	138486
	J.SANTONI	202104
	C.CANADA	7252
Directeur de Course délégué aux Vérifications Administratives	S. CASASOPRANA	213012

### 1.3. VERIFICATIONS

Tout équipage participant au rallye devra se présenter au complet avec sa voiture aux vérifications administratives et techniques prévues le **vendredi 2 mai de 14h00 à 19h30**, à l'heure qui lui sera fixée par voie de presse et par affichage au siège de l'ASA à partir du mercredi 30 avril 2025 à 18h00.

Les concurrents devront présenter aux vérifications administratives le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

#### REGLEMENTATION TECHNIQUE

La réglementation technique de base est contenue dans les Annexes K et J du Code Sportif de la FIA. Les Annexes K et J complètes (voitures éligibles, préparation, sécurité, publicité) particulières aux Véhicules Historiques de Compétition, sont également disponibles sur le site [www.ffsa.org](http://www.ffsa.org)  
Le Passeport Technique Historique FIA International (PTH) ou le Passeport Technique Historique FFSA National (PTHN) est obligatoire pour prendre part à un rallye VHC, J2 compris (sauf groupe Rallye Classic de Compétition).

En cas de modification de tout ordre, sa mise à jour par la FFSA est impérative, toute voiture devant être strictement conforme à son PTH Inter /PTHN.

La FFSA reste propriétaire du PTH Inter/PTHN qui doit obligatoirement être signé par le concurrent.

Tout changement de propriétaire doit être indiqué.

Le passeport technique fédéral est obligatoire pour toute voiture appartenant à un licencié FFSA.

Tout concurrent ayant une demande de PTH en cours d'étude par les membres de la commission d'homologation VHC et souhaitant participer à une compétition, pourra contacter le Service Technique VHC, via un courrier (ou courriel) avec la copie de sa fiche d'engagement, afin d'obtenir une dérogation pour pouvoir participer à cette compétition en Catégorie Classic

Dans ce cas, pas de passeport 3 volets « Classic » délivré, seule l'attestation est nécessaire.

La voiture sera admise en Catégorie Classic sous réserve que les équipements de sécurité soient en conformité avec les exigences en vigueur au jour du rallye.

**Les ampoules de type "LED" sont autorisées dans la mesure où la structure d'origine reste similaire à celle utilisée en période.**

**Les rampes de phares additionnelles utilisées en période peuvent aussi être équipées d'ampoules de type "LED", étant entendu que les équipements de type "Xénon" restent interdits pour l'ensemble des VHC.**

Après les vérifications techniques, les concurrents rentreront en Parc Fermé jusqu'au moment du départ de la course.

**1.3.2. LE DÉPART SERA REFUSÉ** à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà des limites prévues par le règlement particulier du rallye, sauf en cas de force majeure acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs.

#### **1.3.12. CONTRÔLE FINAL**

Les vérifications techniques finales seront effectuées au :

- ♦ **GARAGE STATION VITO MARTINETTI**

Taux horaire de la main d'œuvre : **60,00 € TTC**

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

Conforme au règlement standard FFSA :

**3.1.10.** Le nombre des engagés est fixé à **180** voitures maximum toute confondue (VHC et VHRS VMRS)  
Les demandes d'engagement seront enregistrées chronologiquement jusqu'au plafond de 180.

**3.1.11P.** Les droits d'engagement avec 50€ de géolocalisation sont fixés à :

- **600€ avec la publicité facultative des organisateurs pour les autres équipages.**
- **1200€ sans la publicité facultative des organisateurs.**

**3.1.12** En 2025, l'engagement devra être accompagné pour être validé :

Du règlement et de la première page du PTH ou PTN

### Vérifications Administratives :

Le jour des vérifications administratives il vous sera demandé **les originaux** suivants :

- Permis pilote, copilote
- Licence 2025
- Documents du véhicule (PTH, PTN, fiche homologation FIA)

### **3.3.P : ORDRE DE DEPART :**

**Conforme aux règles spécifiques VHC 2025.**

## **ARTICLE 4P. VOITURES ADMISES**

Conforme aux règles spécifiques des rallyes VHC 2025 et au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2025.

## **ARTICLE 5. IDENTIFICATIONS DES VOITURES ET PUBLICITE**

### **5.1 IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **5.2 PUBLICITE**

Publicité obligatoire (sur Plaques de rallyes, Panneaux de portières et plaque d'immatriculation avant)

◆ Défini par additif

Publicité facultative (Bandeaux de pare-brise).

En cas de modifications, celles-ci seront notifiées par additif.

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1. DESCRIPTION**

L' **HISTORIC RALLY MATHIEU MARTINETTI VHC (CPEA)** représente un parcours de **384.68** Km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 103.450 Km.

Les épreuves spéciales sont les suivantes :

Samedi 3 mai 2025 :

□

1ère étape : AJACCIO/AJACCIO Total Kms : 61.330 Kms

ES 1/3: LIAMONE/ APPRICIANI

14.380Kms X2

ES 2/4 : VICO/ LETIA ST ROCH

9.420 Kms X2

ES 5 : PAOMIA/ CARGESE

13.730 Kms

Dimanche 4 mai 2025 :

□

2ème étape : AJACCIO/AJACCIO Total Kms : 42,120Kms

ES 6/8: APPRICIANI /CERASA

6,850 Kms X2

ES 7/9: LIAMONE / CALCATOGGIO

14,210 Kms X2

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe " itinéraire ".

La découpe de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, contrôles de passage, parcs de regroupement etc... sont repris dans les carnets de contrôle et le carnet d'itinéraire.

L'heure officielle du rallye est celle de l'horloge atomique, aucune contestation n'étant admise sur ce point.

L'intervalle minimum entre chaque voiture est de 1 mn (ART 15.1).

Dans le cas de modifications ou de suppressions d'Epreuve Spéciale, les concurrents en seront prévenus aussitôt que possible.

### **6.1.4. DEMONSTRATION**

(Conforme aux dispositions de l'article 6.1.4. du règlement standard des rallyes 2025).

Une démonstration sera organisée avec un nombre limité de 10 véhicules de démonstration.

### **6.2. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1. Le nombre de passage en reconnaissance est limité à trois (3) au maximum.

6.2.5. Les jours de reconnaissances autorisés sont les samedi 26 avril et dimanche 27 avril 2025, et les mercredi 30 et jeudi 1er mai 2025 de 08 h 00 à 17 h 00.

Des contrôles seront effectués par des officiels.

6.3. *CARNET DE CONTROLE*  
Conforme au règlement standard FFSA.

6.4. *CIRCULATION*  
Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 7. DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1. *DÉPART*

Le départ de la 1<sup>ère</sup> étape sera le samedi 3 mai 2025 à 07h00

Le départ de la 2<sup>ème</sup> étape sera donné de minute en minute dans l'ordre du classement.

### Rappel :

- Les équipages ne peuvent rentrer dans le parc fermé que 10 min avant leur heure de sortie du Parc fermé.

- Les équipages pourront être vérifiés à tout moment qu'ils soient bien en possession de leur permis.

7.2. *DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES*

7.2.11. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Commissaire de route Chasuble ORANGE « Commissaire »

Chef de Poste Chasuble ORANGE « Chef de Poste »

Relation Concurrents Chasuble ROUGE « Relation Concurrents »

7.3. *CONTROLES DE PASSAGES - CONTROLES HORAIRES - MISE HORS COURSE*

Conforme au règlement standard FFSA.

7.3.17 *NOUVEAU DEPART APRES ABANDON*

Conforme au règlement Standard des rallyes FFSA

7.4. *CONTROLE DE REGROUPEMENT*

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.5. *EPREUVES SPECIALES (ES)*

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.6. *PARC FERME*

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Dans les Parcs Fermés, la pose de housses ou de tout autre dispositif recouvrant la voiture est interdite.

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera effectué selon les règles du règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2025

A l'issue de chaque rallye un classement selon les regroupements suivants :

Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.

Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHCJ, B VHC J (1982 – 1992)

Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1992)

Un classement général toutes périodes confondues (hors classic)

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

## **ARTICLE 10: PRIX ET COUPES**

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminés l'épreuve sur le podium d'arrivée.

### ***10.1P. REMISE DES PRIX***

La remise des prix du 4<sup>ème</sup> **HISTORIC RALLY MATHIEU MARTINETTI VHC (CPEA)** aura lieu :  
le **Dimanche 4 mai 2025 sur le Podium place Miot à AJACCIO.**

## 4<sup>ème</sup> HISTORIC RALLY MATHIEU MARTINETTI VHRS

**Ce règlement particulier complète :**

**Le règlement standard des rallyes FFSA 2025, le règlement standard des rallyes VHRS FFSA 2025 et les règles spécifiques des rallyes VHRS FFSA 2025**

### PROGRAMME - HORAIRES

#### **PROGRAMME**

Voir règlement particulier du Rallye VHC,

Départ de la 1<sup>ère</sup> Étape

Samedi 4 mai 2025.

Les VHRS rouleront après les VHC

#### **PROGRAMME DES RÉUNIONS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS**

Idem règlement particulier du Rallye VHC.

#### **ADRESSES**

Voir règlement particulier du Rallye VHC.

### ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CORSICA en qualité d'organisateur administratif et L'Association Rallye Historic Mathieu Martinetti en qualité d'organisateur technique organisent, les 2,3 et 4 mai 2025 : un Rallye de Véhicules Historiques de Régularités Sportives dénommé :

#### **4<sup>ème</sup> HISTORIC RALLYE MATHIEU MARTINETTI VHRS**

Le présent règlement a été enregistré auprès de la Fédération Française du Sport Automobile, sous le permis d'organisation FFSA N° 274 date du 01/04/2025 et a été visé par la Ligue Corse du Sport Automobile sous le visa 01/RH/2025 en date du 24/03/2025

Ce rallye sera jumelé 4<sup>ème</sup> HISTORIC RALLY MATHIEU MARTINETTI VHC (CPEA) et empruntera le même parcours

#### **COMITÉ D'ORGANISATION**

Voir règlement particulier du Rallye VHC.

##### **1.1. OFFICIELS**

Idem au règlement particulier du Rallye VHC.

##### **1.3. VERIFICATIONS**

Voir règlement particulier du Rallye VHC

**1.3.1.** Les documents originaux suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- permis de conduire,
- certificat d'immatriculation de la voiture, (fournir la photocopie qui servira à départager les exæquo).
- « laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA, ou de son passeport technique.
- licences en cours de validité ou Titre de Participation.
- pour toute demande de Titre de participation à la journée, le demandeur devra fournir obligatoirement un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile.

En cas de non-présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

## ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

### 3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Voir règlement particulier du Rallye VHC, sauf :

**3.1.5P.** Idem au règlement particulier du Rallye VHC.

**3.1.10P.** Voir règlement particulier du Rallye VHC.

#### 3.1.11P. DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement avec 50€ de géolocalisation sont fixés à :

- **450 € avec la publicité facultative des organisateurs**
- **900 € sans la publicité facultative des organisateurs.**

### 3.2. EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA.

### 3.3. ORDRE DE DEPART

**3.3.2** L'attribution de ces numéros se fera en respectant la moyenne choisie dans le bulletin d'engagement ou après modification lors des vérifications administratives (Haute, Intermédiaire, Basse). Conforme au règlement standard FFSA.

**3.3.3.** L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

## ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1. VOITURES AUTORISÉES

#### Sont admises les voitures

Un rallye historique de régularité sportive est ouvert aux voitures des catégories suivantes :

- Catégorie Régularité Historique Sportive : voitures **Jusqu'au 31 décembre 1996**

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

Les voitures doivent être conformes au code de la route.

Un extincteur de 2 Kg et un triangle de signalisation avec 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.

Lors des zones de régularité, pour le concurrent ayant choisi les moyennes hautes, les arceaux de sécurité et les harnais sont **conseillés**.

Les voitures de type « cabriolet » seront interdites en moyenne haute.

**4.2.** Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile (minimum norme CE). Le port de vêtement recouvrant entièrement les bras et les jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon ...) sont prohibées.

### 4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Voir règlement particulier du Rallye de support

## ARTICLE 5. PUBLICITE

Voir règlement particulier du Rallye VHC.

## ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

Voir règlement particulier du Rallye VHC.

### 6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.  
Voir règlement particulier du Rallye VHC.

## ARTICLE 7. DÉROULEMENT DU RALLYE

Idem au règlement particulier du Rallye VHC.

### 7.1. DÉPART

Conforme au règlement standard FFSA.  
Idem au règlement particulier du Rallye VHC.

### 7.2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

7.2.11. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

a) Commissaire de route	Chasuble ORANGE	« Commissaire »
b) Chef de Poste	Chasuble ORANGE	« Chef de Poste »
c) Relation Concurrents	Chasuble ROUGE	« Relation Concurrents »

7.2.2. Les lignes de chronométrage intermédiaires ne seront pas indiquées

### 7.3. CONTRÔLES DE PASSAGES - CONTRÔLES HORAIRES - MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard FFSA.

### 7.5. ZONES DE RÉGULARITÉ (ZR)

L'organisateur devra donner les moyennes (prévoir de diminuer les moyennes d'environ moins 3 Km/h par temps de pluies faible et de moins 5 km/h par temps de pluie forte)

La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 75 km/h

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt :

- 1<sup>ère</sup> infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €
- 2<sup>ème</sup> infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera l'exclusion.

#### 7.5.4. ZONES DE RÉGULARITÉ NON EFFECTUÉE

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, le concurrent doit avertir la direction de course et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 15 minutes avant le départ du premier concurrent. Pour chaque zone de régularité non réalisée ou sautée, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (égale à 30 minutes puisque 1 seconde égale 1 point), additionné au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la zone de régularité. Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité.

#### 7.5.16. INTERRUPTION D'UNE ZONE DE RÉGULARITÉ

Lorsque le déroulement d'une zone de régularité sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course pourra prendre le dernier point intermédiaire de chronométrage franchi par tous les concurrents pour établir le classement de celle-ci, ou annuler la zone de régularité.

### 7.6. PARC FERMÉ

Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape (Pointage CH fin d'Etape obligatoire). Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 15 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité course les plaques d'immatriculation avant et arrière.

Pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.

## ARTICLE 8. RECLAMATIONS - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.

## **ARTICLE 9. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA.

Un classement général sera fait pour chaque moyenne avec ou sans instruments

Catégorie Régularité Historique Sportive

- Moyenne haute avec instruments et sans instruments
- Moyenne intermédiaire avec instruments et sans instruments
- Moyenne basse avec instruments et sans instruments

Il sera établi un classement général VHRS toutes moyennes confondues à la fin du rallye.

Si 2 concurrents arrivent ex-æquo à la fin du rallye, par la date de la 1ere mise en circulation (la plus ancienne désignera le vainqueur, et si u ex-æquo subsisteraient on prendra la plus petite cylindrée.

## **ARTICLE 10 : COUPES et TROPHEES**

Conforme au règlement standard FFSA.

Voir règlement particulier du Rallye VHC.

## 3eme HISTORIC RALLY MATHIEU MARTINETTI VMRS

**Ce règlement particulier complète :**

**Le règlement standard des rallyes FFSA 2025, le règlement standard des rallyes VHRS FFSA 2025 et les règles spécifiques des rallyes VMRS FFSA 2025**

## PROGRAMME - HORAIRES

### PROGRAMME

Voir règlement particulier du Rallye VHC,

Départ de la 1<sup>ère</sup> Étape

Samedi 3 mai 2025.

Les VMRS rouleront après les VHRS

### PROGRAMME DES RÉUNIONS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Idem règlement particulier du Rallye VHC.

### ADRESSES

Voir règlement particulier du Rallye VHC.

## ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CORSICA en qualité d'organisateur administratif et L'Association Rallye Historique Mathieu Martinetti en qualité d'organisateur technique organisent, les 2,3 et 4 mai 2025 : un Rallye de Véhicules Moderne de Régularités Sportives dénommé

:

## 3ème HISTORIC RALLY MATHIEU MARTINETTI VMRS

Le présent règlement a été enregistré auprès de la Fédération Française du Sport Automobile, sous le permis d'organisation FFSA N° 274 date du 01/04/2025 et a été visé par la Ligue Corse du Sport Automobile sous le visa 01/RH/2025 en date du 24/03/2025

Ce rallye sera jumelé 3<sup>ème</sup> HISTORIC RALLY MATHIEU MARTINETTI VHC (CPEA) et empruntera le même parcours

### COMITÉ D'ORGANISATION

Voir règlement particulier du Rallye VHC.

#### 1.1. OFFICIELS

Idem au règlement particulier du Rallye VHRS

#### 1.3. VERIFICATIONS

Voir règlement particulier du Rallye VHC.

**1.3.1. Les documents originaux suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :**

- permis de conduire,**
- certificat d'immatriculation de la voiture, ( la photocopie de la carte grise, elle servira pour Départager les ex-aequo)**
- attestation d'assurance,**
- vignette de contrôle technique,**
- licences en cours de validité ou Titre de Participation.**

- Pour toute demande de participation à la journée, le demandeur devra fournir obligatoirement un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile.

**En cas de non-présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus de départ.**

**1.3.4** Un briefing oral ou écrit sera obligatoirement organisé par le DC VHRS, VMRS le vendredi 2 mai 2025.

## **ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

Voir règlement particulier du Rallye VHC :

**3.1.5P.** Idem au règlement particulier du Rallye VHC.

**3.1.10P.** Le nombre d'engagés est fixé à **20**.

**3.1.11P. DROITS D'ENGAGEMENT**

Les droits d'engagement avec 50€ de géolocalisation sont fixés à :

- **450 € avec la publicité facultative des organisateurs.**
- **900 € sans la publicité facultative des organisateurs.**

### **3.2. EQUIPAGES**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **3.3. ORDRE DE DEPART**

**3.3.2** L'attribution de ces numéros se fera en respectant la moyenne choisie dans le bulletin d'engagement ou après modification lors des vérifications administratives (Haute, Intermédiaire, Basse). Conforme au règlement standard FFSA.

**3.3.3.** L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

## **ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1. VOITURES AUTORISÉES**

Un Rallye Moderne de Régularité Sportive est ouvert aux catégories suivantes :

- LPRS - voitures de Grand Tourisme (GT) de série (à moteur thermique uniquement), conformes à la législation routière en France, Voitures construites **à partir du 01 janvier 1997**.
- LTRS - voitures de Tourisme de série (à moteur thermique uniquement), conformes à la législation routière en France, Voitures construites **à partir du 01 janvier 1997**.

Les voitures doivent être conformes au code de la route.

Un extincteur et un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.

Les voitures de type « cabriolet » seront interdites en moyenne haute.

### **4.2. PNEUMATIQUES**

Homologation route.

Dimensions : celles préconisées par le constructeur à l'exclusion de toute autre.

Pressions : celles recommandées par le constructeur avec une tolérance de 5%.

Présence obligatoire de la roue de secours si elle est prévue à l'origine.

Il pourra être ajouté une roue de secours de taille normale, si le constructeur n'en prévoit pas ou si celle-ci est de taille réduite : une roue galette pourra être remplacée par une roue de taille normale. Dans ce cas, elle devra être fixée solidement dans le coffre de la voiture

### **4.3.1 ASSISTANCE**

**Conforme au règlement standard des rallyes ou au règlement particulier du rallye de support.**

#### **4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES**

Voir règlement particulier du Rallye de support t (décret n° 2012 – 312 du 5/3/12).

### **ARTICLE 5. PUBLICITE**

Voir règlement particulier du Rallye VHC.

### **ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES**

Voir règlement particulier du Rallye VHC.

#### **6.2. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

Voir règlement particulier du Rallye VHC.

### **ARTICLE 7. DÉROULEMENT DU RALLYE**

Idem au règlement particulier du Rallye VHRS.

#### **7.1. DÉPART**

Conforme au règlement standard FFSA.

Idem au règlement particulier du Rallye VHC.

#### **7.2. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

**7.2.11.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

d) Commissaire de route	Chasuble ORANGE	« Commissaire »
e) Chef de Poste	Chasuble ORANGE BARRE	« Chef de Poste »
f) Relation Concurrents	Chasuble ROUGE	« Relation Concurrents »

**7.2.2.** Les lignes de chronométrage intermédiaires ne seront pas indiquées

#### **7.3. CONTROLES DE PASSAGES - CONTROLES HORAIRES - MISE HORS COURSE**

Conforme au règlement standard FFSA.

#### **7.5. ZONES DE REGULARITE (ZR)**

L'organisateur devra donner les moyennes (prévoir de diminuer les moyennes d'environ moins 3 Km/h par temps de pluies faible et de moins 5 km/h par temps de pluie forte)

La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 75 km/h

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt :

- 1 ère infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €
- 2 -ème infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera l'exclusion.

#### **7.5.4. ZONES DE REGULARITE NON EFFECTUE**

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, le concurrent doit avertir la direction de course et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 15 minutes avant le départ du premier concurrent. Pour chaque zone de régularité non réalisé ou sauté, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (égale à 30 minutes puisque 1seconde égale 1 point), additionné au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la zone de régularité. Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité.

#### **7.5.16. INTERRUPTION D'UNE ZONE DE REGULARITE**

Lorsque le déroulement d'une zone de régularité sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course pourra prendre le dernier point

**intermédiaire de chronométrage franchi par tous les concurrents pour établir le classement de celle-ci, ou annuler la zone de régularité**

#### **7.6. PARC FERME**

Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape (Pointage CH fin d'Etape obligatoire). Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 15 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité course les plaques d'immatriculation avant et arrière.

Pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.

## **ARTICLE 8. RECLAMATIONS - APPEL**

Aucune réclamation ne sera admise.

## **ARTICLE 9. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA.

Il sera établi un classement général VMRS.

## **ARTICLE 10 : COUPES et TROPHEES**

Conforme au règlement standard FFSA.

Voir règlement particulier du Rallye VHC